

BULLETIN MUNICIPAL



Saint Georges les Landes

N° 35

Edition 2022

www.saint-georges-les-landes.fr

Sommaire

Le Mot du Maire.....	page 1
Les réunions du conseil municipal	pages 2 à 8
Etat Civil 2021	page 9
Information	pages 10 à 17
La vie des associations.....	pages 18 à 30
Le coin de notre facteur poète	pages 31 et 32
La vie de notre commune il y a 50 ans.....	pages 33 et 34
Espace détente	page 35
Dates à retenir pour 2022.....	page 36

Le Mot du Maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année qui vient de s'achever a été rude, la crise sanitaire qui continue de bousculer notre quotidien nous a demandé de grandes capacités d'adaptation et les semaines à venir s'annoncent incertaines ravivant les inquiétudes et suscitant un sentiment de fatigue généralisé. Je souhaite que 2022 permette le retour à un quotidien plus serein.

L'année sera marquée par l'élection présidentielle les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin.

Lors de l'année écoulée travaux terminés :

- Effacement réseaux le Bourg et le Latier*
- Voirie route du Moulin de Puy-Laurent*
- Installation de 10 horloges pour coupure de l'éclairage public dans les hameaux*
- Pose de caniveaux dans le village de Bantard (Travaux non terminés)*

Pour 2022 les futurs projets d'investissement avec demande de subventions :

- Voirie dérasement des bas cotés et fossés de la route du Gât (VC8), part de la commune 600 € HT*
- Réfection de la toiture, partie arrière du bâtiment communal, centre Bourg 38 400 € HT*
- Travaux logement centre Bourg 1^{ère} tranche 80 000 € HT*

A l'occasion de la nouvelle année j'adresse à chacune et à chacun d'entre vous tous mes vœux de bonheur, de réussite et surtout de santé.

A mes vœux j'associe également ceux du Conseil Municipal.

Joël LACHAISE



Réunions du conseil municipal

Séance du mardi 19 janvier 2021 à 17h00

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, COURET François 2^{ème} adjoint, Mme LEBOURG Jeannine, MM. LIAGRE Philippe et PECH Michel.

Absents excusés : Mme ROTILY Sandrine pouvoir à Monsieur LACHAISE Joël, MM. DEMANGHON Jean-Claude, GUYON Jean-Claude, COURET Jean-Luc et Mme RIAUD Evelyne.

Secrétaire de séance : M. COURET François.

✓ **Dossier 1 : Décision modificative n°1 Budget 2020**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget de l'exercice 2020.

Section d'investissement dépenses

Chapitre 040 Article 2151 – Réseaux de voirie + 14 160 €

Chapitre 21 Article 2151 – Réseaux de voirie – 14 160 €

Section de fonctionnement recettes

Chapitre 042 Article 722 – Immobilisations corporelles + 14 160 €

Section de fonctionnement dépenses Chapitre 011 Article 61521 – Entretien de terrain + 14 160 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ces modifications.

Délibération 2021-01

✓ **Questions diverses :**

Choix des nouveaux lampadaires dans le Bourg et le Latier : Fontes de Paris.

Clôture à 17h50

Séance du mardi 23 mars 2021 à 20h00

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, COURET François 2^{ème} adjoint, Mme ROTILY Sandrine, M. DEMANGHON Jean-Claude, Mme RIAUD Evelyne, MM. LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc et PECH Michel.

Absents excusés : Mme LEBOURG Jeannine et M. GUYON Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme RIAUD Evelyne.

✓ **Dossier 1 : Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV**

Monsieur le Maire expose au Conseil les modalités d'intervention du SEHV dans le cadre de l'opération d'éclairage public de « Le Bourg et le Latier », il s'agit de permettre de signer les conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de confier les études et de désigner comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public le Syndicat, Energies Haute-Vienne concernant l'opération « remplacement des lampadaires suite à l'enfouissement des réseaux » dans Le Bourg et Le Latier,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement du projet.

Délibération 2021-02

- ✓ **Dossier 2 : Echange d'un chemin communal à Bantard – Enquête Publique terminée**
Vu la demande d'échange formulée par M. FLORA Gilles, pour un chemin communal situé à Bantard, cadastré section C 1445 et la parcelle C 1439 contre un chemin à créer sur la parcelle C 1416. La majorité des parcelles jouxtant ce chemin appartient au demandeur, il est nécessaire d'avoir un accès pour les parcelles C 1433 et C 1121 ;
Vu les délibérations n°2020-38 du 1^{er} octobre 2020 et n°2020-42 du 23 novembre 2020, portant complément d'information ;
Vu l'arrêté 2020-05 AG portant ouverture d'une enquête publique relative au projet d'échange d'un chemin à Bantard, enquête du mardi 5 janvier au mardi 19 janvier 2021 ;
Vu le rapport établi par le Commissaire Enquêteur à l'issue de l'enquête publique et sur lequel il émet un avis favorable à cet échange ;
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :
 - suit les conclusions du Commissaire Enquêteur et se prononce favorablement pour l'échange de ce chemin communal.
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour finaliser cet acte.**Délibération 2021-03**
- ✓ **Dossier 3 : Avis sur l'autorisation unique pour l'exploitation du parc éolien de Beaulieu**
 La Préfecture de l'Indre nous a transmis un dossier « Demande d'autorisation unique – Exploitation » Parc éolien de Beaulieu - commune de Beaulieu ». Ce dossier a été soumis à enquête publique du lundi 15 février au jeudi 18 mars 2021 ;
 Je vous invite à émettre un avis concernant l'autorisation unique en vue d'exploiter ce parc éolien de quatre aérogénérateurs ;
 Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, émet un avis défavorable (5 voix contre, 3 voix pour et une abstention) à l'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien sur la Commune de Beaulieu (Indre).
Délibération 2021-04
- ✓ **Questions diverses :**
 - Elections Régionales et Départementales dimanche 13 et 20 juin 2021 ;
 - Programmation des travaux de voirie 2022 ;
 - Prochaine réunion début avril pour le budget.

Clôture à 21h00

Séance du vendredi 9 avril 2021 à 20H30

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, PERICHET Daniel 1^{er} adjoint, COURET François 2^{ème} adjoint, Mme ROTILY Sandrine, MM. DEMANGHON Jean-Claude, LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc et PECH Michel.

Absents excusés : M. GUYON Jean-Claude, Mmes RIAUD Evelyne et LEBOURG Jeannine.

Secrétaire de séance : M. COURET François.

- ✓ **Dossier 1: Approbation du compte de gestion 2020** dressé par le Trésorier ; votants 8, pour 8, contre 0.
Délibération 2021-05 ;
- ✓ **Dossier 2 : Approbation du compte administratif 2020 :** Le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle, la présidence est assurée par le 1^{er} adjoint. Votants 7, pour 7, contre 0.
Délibération 2021-06 ;

- ✓ Dossier 3 : **Affectation du résultat** :
Monsieur le Maire revient en séance.

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	77 858,77
Excédent d'investissement antérieur reporté	24 908,27

Solde d'exécution section investissement

Solde d'exécution de l'exercice	5 460,63
Solde d'exécution cumulé	19 447,64

Restes à réaliser au 31/12/2020

Dépenses d'investissement	53 000,00
Recettes d'investissement	31 000,00
Solde	22 000,00

Besoin financement section investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	19 447,64
Rappel du solde des restes à réaliser	22 000,00
Besoin de financement total	2 552,36

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	28 150,10
Résultat antérieur	77 858,77
Total à affecter	106 008,87

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation

Besoin financement section investissement (1068)	2 552,36
Financement supplémentaire investissement (1068)	0
Restes sur excédent de fonctionnement (002)	103 456,51

Votants 8, pour 8, contre 0.

Délibération 2021-07 ;

- ✓ Dossier 4 : **Attribution des subventions 2021 ;**

Genêts d'Or -----	650,00 €
Anciens Combattants -----	100,00 €
ACCA -----	320,00 €
Football Club St Georges -----	500,00 €
Comité des Fêtes -----	500,00 €
Secours Populaire -----	60,00 €
Société de Pêche St Sulpice -----	80,00 €
FNATH Lussac -----	20,00 €
Sports vélos du Pays de Basse Marche -----	50,00 €
Conciliateur de Justice -----	30,00 €
Association coopérative USEP -----	200,00 €
Avenir Nord Foot 87 -----	150,00 €
Amicale du Cochonnet de la Benaize -----	50,00 €
Solidarité Paysans Limousin -----	50,00 €

Votants 8, pour 8, contre 0

Délibération 2021-08 ;

✓ **Dossier 5 : Vote des taux d'imposition 2021**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les taux d'imposition comme suit :

	Bases Imposition 2021	Taux Communal	Produit fiscal attendu
Foncière (bâti)	161 600,00	35.58	57 497
Foncière (non bâti)	30 400,00	61,99	18 845
			76 342

Votants 8, pour 8, contre 0

Délibération 2021-09 ;

✓ **Dossier 6 : Travaux 2021** : Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les travaux 2021 comme suit :

- Lampadaires Le Bourg et Le Latier, effacement des réseaux,
- Voirie VC 14,
- Horloges pour coupure éclairage public dans les hameaux,
- Chauffage et hotte salle Bantard,
- Parafoudre et électricité de l'Eglise

Votants 8, pour 8, contre 0

Délibération 2021-10 ;

Extinction nocturne de l'Eclairage Public dans les hameaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu de 00h00 à 6h00 dans tous les hameaux. Le montant des travaux s'élève à 3 180 € TTC, inscrit au Budget Primitif 2021.

Votants 8, pour 8, contre 0

Délibération 2021-11 ;

✓ **Dossier 7 : Prêt à taux bonifié** : Possibilité de souscrire un prêt à taux bonifié par le Conseil Départemental, montant de 6 000 € au taux de 0,05 % Le Conseil Municipal au vu de la situation financière de la commune et des besoins, décide de ne pas avoir recours à cet emprunt cette année. Votants 8, pour 0, contre 8.

Délibération 2021-12 ;

✓ **Dossier 8 : Approbation du Budget Primitif 2021.**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2021 et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	311 886,51 €	311 886,51 €
Section d'investissement	144 579,27 €	144 579,27 €

Votants 8, pour 8, contre 0.

Délibération 2021-13 ;

✓ **Questions diverses :**

- Devis caniveaux Bantard : entreprise retenue Sarl IMBERT Frères
- Composition des bureaux de vote pour les Elections Régionales et Départementales dimanche 13 et 20 juin 2021 : à voir.

Clôture à 22h00

Séance du vendredi 1^{er} octobre 2021 à 20h00

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, COURET François 2nd adjoint, DEMANGHON Jean-Claude, Mme RIAUD Evelyne, MM. LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc, PECH Michel et GUYON Jean-Claude

Absents excusés : M. PERICHET Daniel 1^{er} adjoint (pouvoir à M. LACHAISE Joël), Mme ROTILY Sandrine (pouvoir à M. COURET François) et Mme LEBOURG Jeannine.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

✓ **Dossier 1: Programmation des travaux 2022 et demande de subventions**

Vu l'exposé de Monsieur le Président qui présente, l'avant programme de voirie 2022, le devis pour la rénovation d'une toiture, l'estimatif pour l'extension et la rénovation d'une maison.

Le Conseil Municipal décide de programmer les travaux, ci-dessous, pour l'année 2021 et de fixer l'ordre de priorité ainsi :

- 1) Voirie « Le Gat » pour un montant de 587,50 € HT ;
 - 2) Réfection toiture 38 342,21 € HT ;
 - 3) Extension et rénovation d'une maison 175 235 € HT
- Monsieur le Maire est chargé de solliciter les subventions.

Votants 10, pour 10, contre 0.

Délibération 2021-14 ;

✓ **Dossier 2 : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2020 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 pour les communes Cromac, Les Grands Chézeaux, Mailhac sur Benaize et St Georges les Landes.

Votants 10, pour 10, contre 0.

Délibération 2021-15 ;

✓ **Dossier 3 : Création de l'emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet et portant modification du tableau des effectifs :**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- 1) décident de créer à compter du 1^{er} novembre 2021 un emploi d'agent de maîtrise à temps complet et décident de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la même date
- 2) approuvent la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} novembre 2021 comme suit :

Emploi	Catégorie	Effectif	Pourvu	TNC
Adjoint Administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Agent de maîtrise Territorial	C	1	1 à compter du 1 ^{er} novembre 2021	
Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	C	1	1	1

- 3) disent que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Votants 10, pour 9, contre 1.

Délibération 202116 ;

✓ **Dossier 4 : Convention adhésion au service chômage ;**

Monsieur le Président expose que les communes ne cotisent pas à l'assurance chômage pour les agents stagiaires.

La commune a la possibilité d'adhérer au service chômage du Centre de gestion de la Charente-Maritime par convention auprès du Centre de gestion de la Haute-Vienne, afin de lui confier l'ensemble du traitement des dossiers d'allocations pour perte d'emploi, ainsi que le suivi mensuel des demandes d'allocations de chômage des collectivités et établissements qui lui sont affiliés.

Cette possibilité a été exposée par le représentant du syndicat de l'adjoint technique stagiaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 voix contre) :

- Refuse l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime par convention auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne, au vu du comportement de l'agent concerné.

Votants 10, pour 0, contre 10

Délibération 2021-17 ;

✓ Dossier 5 : **Mandatement avant le vote du budget**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement sur la base du budget précédent, d'une part ;
- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent, d'autre part ;

Dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

Votants 10, pour 10, contre 0

Délibération 2021-18 ;

✓ Dossier 6 : **Précisions pour l'échange d'un chemin communal à Bantard :**

Monsieur le Président s'exprime en ces termes :

Par délibération en date du 23 mars 2021, le Conseil Municipal a accepté l'échange d'un chemin à Bantard, demandé par Monsieur FLORA Gilles, et suite aux conclusions favorables de l'enquête publique.

Il y a lieu d'apporter des précisions pour cet échange

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- se prononce favorablement pour l'échange des parcelles C1594 et 1439 à Monsieur et Madame CORDEN Andrew et de la parcelle C1591 à la commune.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour finaliser cet acte.

Votants 10, pour 10, contre 0

Délibération 2021-19 ;

✓ Questions diverses :

- Colis Noël 2021 pour les personnes de 70 ans et + Distribution le 18/12/2021
- Arbre Noël 2021 : Date 11/12/2021
- Voeux du Maire 2022 : 14/01/2022
- Formation des élus ONEL : non

Clôture à 21h00

Séance du jeudi 2 décembre 2021 à 20h00

Présents : MM. LACHAISE Joël, Maire, M. PERICHET Daniel 1^{er} adjoint COURET François 2nd adjoint, Mme ROTILY Sandrine MM. DEMANGHON Jean-Claude, LIAGRE Philippe, COURET Jean-Luc, PECH Michel et GUYON Jean-Claude

Absents excusés : Mmes LEBOURG Jeannine et RIAUD Evelyne.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean-Claude.

✓ Dossier 1: **Décision modificative n°1**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget de l'exercice 2021.

Section d'investissement dépenses

Chapitre 16 Article 1641 Emprunts en euros + 260 €

Chapitre 21 Article 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques – 260 €

Décision modificative approuvée à l'unanimité.

Votants 9, pour 9, contre 0.

Délibération 2021-20 ;

✓ Dossier 2 : **Convention de mise à disposition d'un assistant de prévention :**

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint Georges les Landes demande à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche de mettre à disposition un agent de l'EPCI, en tout ou partie de son temps de travail, à raison de 6 jours par an.

Cet agent assurera les missions développées dans la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition de l'assistant de prévention (ci-annexée) conclus avec la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.
- Autorise le Maire à signer ladite convention ;
- Donne au Maire tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

Votants 9, pour 9, contre 0.

Délibération 2021-21 ;

- ✓ Dossier 3 : **Habilitation du Centre de Gestion de la Haute-Vienne pour le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :**

Le Président rappelle à l'assemblée que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un document obligatoire à mettre en œuvre pour toutes les collectivités.

Le CDG 87 propose d'organiser une consultation pour la passation d'un contrat groupe porté par le Centre de gestion et auquel pourraient adhérer les collectivités et établissements volontaires.

Il propose de participer à la procédure engagée selon le Code de la commande publique et précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Haute Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à la collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par neuf voix pour, le Conseil Municipal décide que La Présidente du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne est habilitée à souscrire pour le compte de notre collectivité un contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Votants 9, pour 9, contre 0.

Délibération 2021-22 ;

- ✓ Dossier 4 : **Avis sur le projet éolien de Saint Sulpice les Feuilles ;**

Monsieur le Président s'exprime en ces termes :

Par courrier en date du 26 octobre 2021, la Préfecture de la Haute-Vienne nous a transmis un dossier « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Parc éolien de SAINT SULPICE : commune de SAINT SULPICE LES FEUILLES » ;

Ce dossier est soumis à enquête publique du lundi 22 novembre à partir de 9h00 au mardi 28 décembre 2021 jusqu'à 17h30 ;

Après en avoir délibéré, à scrutin ordinaire, le Conseil municipal, se prononce à 4 voix pour et 4 voix contre (une abstention) sur le dossier de demande d'autorisation environnementale afin d'exploiter le parc éolien sur de SAINT SULPICE, sur la commune de Saint Sulpice les Feuilles (Haute-Vienne).

Considérant la voix prépondérante du Maire, le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

Votants 9, pour 4, contre 4, abstention 1

Délibération 2021-23 ;

- ✓ Questions diverses :

- Arbre Noël samedi 11/12/2021 à 15h Salle du Bourg : 19 enfants.
- Distribution des colis de Noël pour les personnes de 70 ans et + samedi 18 décembre 2021 : 63 personnes.
- Début des travaux pose des caniveaux à Bantard.
- Travaux d'enfouissement des réseaux dans le Bourg terminés.
- Absence régulière d'un conseiller municipal aux séances, peut-il être déclaré comme démissionnaire d'office ? se renseigner.
- Demande d'installation des décors de Noël dans le Bourg : pas compatible avec les nouveaux lampadaires.

Clôture à 21h10

Etat Civil 2021



Décès

René, Victor BESNARD, époux de Paulette, Gabrielle RUET
domicilié à St Sulpice les Feuilles, décédé le 03 janvier à Le Latier, âgé de 90 ans ;

François, Pierre PIPERAUD
domicilié 16 rue du Poète, décédé le 10 janvier à son domicile, âgé de 64 ans ;

Sylvie, Marie-Ange NIZET
domiciliée 7 Champagnac, décédée le 30 mars à Le Dorat, âgé de 56 ans ;

Irène, Marie FADERNE, veuve de Raymond MONNERON
domiciliée 8 Lareux, décédée le 05 mai à Magnac-Laval, âgée de 93 ans ;

Ont été inhumées dans le cimetière de St Georges les Landes :

Denise POUGET, veuve de Louis, Gustave BUGEAUD décédée le 17 septembre à Contres,
commune déléguée de Le Controis en Sologne (Loir et Cher), âgée de 93 ans ;

Jacqueline HAYE, veuve de Guy, Elie CHEVALIER, décédée le 21 décembre à Azéables
(Creuse), âgée de 93 ans.
Ancien domicile 1 rue des Lilas

Toute notre sympathie aux familles éprouvées.

INFORMATION



Mairie

26 rue du Poète

☎ 05 55 76 75 56

e-mail : mairies.sgll@wanadoo.fr

site internet : www.saint-georges-les-landes.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Jeudi 8h30 à 12h30.

Monsieur le Maire, Joël LACHAISE ☎ 05 87 77 93 71

Numéros utiles

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (AEP) 05 55 76 44 10, lundi et jeudi 8h30-12h00, mardi 14h00-17h00, 1 place du 8 mai 1945 87160 CROMAC

Pour signaler une fuite d'eau contacter la SAUR au 05 87 23 10 01

Certificat d'immatriculation (carte grise)

Depuis novembre 2017, les formalités de demande de certificat d'immatriculation, anciennement appelé "carte-grise", se font uniquement en ligne. Il est possible de les faire :

- via le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- auprès de garagistes agréés par la préfecture : trouvez un garagiste automobile en Haute-Vienne

Attention aux arnaques, il existe des sites frauduleux qui font payer les demandes de certificat d'immatriculation à un coût plus onéreux. Pour plus d'informations et pour connaître le vrai coût d'une carte gris, vous pouvez vous référer à ce guide : quel est le vrai prix d'une carte grise ?

Retrouvez les étapes à suivre en cas de perte de certificat d'immatriculation : démarches carte grise.

Permis de conduire

Depuis le début de l'année 2017 l'état modernise les démarches liées aux titres réglementaires, des télé-procédures sont dorénavant disponibles sur le site de l'Agence Nationale des Titres sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr

Les démarches réalisables sur internet sont :

- inscription au permis de conduire,
- demande de permis de conduire (tous motifs).

Par ailleurs, il est possible de solliciter l'aide d'un médiateur dans les différents points numériques situés en préfecture et sous-préfecture.

Recensement citoyen à 16 ans

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur « *recensement militaire* ») fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC)

Inscription sur la liste électorale

- Il est possible de s'inscrire toute l'année à la Mairie de son domicile et jusqu'au 6ème vendredi précédant le jour du scrutin (pour l'année 2022 inscription **au plus tard le vendredi 4 mars 2022** [décret n°2021-483 du 21 avril 2021]).
- Ou en ligne, grâce au téléservice disponible sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés, jusqu'au 2 mars 2022 ;

Pour s'inscrire il faut être âgé de 18 ans et jouir de ses droits civils et politiques.

Pièces à fournir : un justificatif de domicile (facture électricité, téléphone...) et un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

Pour savoir si vous êtes inscrit consulter le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>.

Maison de services au public d'Arnac la Poste (CAF, CPAM, DGFIP, CARSAT...)

L'état désireux d'offrir un accès aux services publics à toute la population a pris la décision de mettre en place des espaces **France Services** dont certains sont portés par La Poste.

Ainsi le 1er octobre 2020 la Maison de Service Au Public d'Arnac-la-Poste a été labellisée **France Services**.

Elle dispose d'un point numérique en libre accès (internet, imprimante, scanner...), un agent entièrement dédié France Services pour vous accompagner et un espace de confidentialité.

Pour quels services publics ?

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Assurance maladie (CPAM)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- Assurance retraite (CARSAT)
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Intérieur (Permis de conduire, Certificat d'immatriculation, Pièces d'Identité...)
- Pôle Emploi
- La Poste

Maison de Services Au Public d'Arnac la Poste
15 place du Champs de Foire
87160 ARNAC LA POSTE
05 55 60 44 55

arnac-la-poste@france-services.gouv.fr

Lundi 14h00-16h30, du Mardi au Vendredi 9h30-12h00 et 14h00-16h30 et Samedi 9h30-12h30

Ramassage des Ordures ménagères

Le Jeudi pour toute la commune.

Les collectes des jours fériés de 2022 (jeudi 26 mai et jeudi 14 juillet) ne seront pas reportées.

Merci de signaler à la Mairie tout changement de composition de votre foyer, départ d'un des occupants vers une autre commune ou arrivée, ceci facilitera la mise à jour de la liste des redevables.

Deux Eco-points : Situés derrière la Mairie, route de "La Croix Robert" et sur le parking de la Salle Polyvalente de "Bantard"

Des containers sont disposés pour recueillir les papiers, les journaux, les bouteilles plastiques, les emballages, les verres. A déposer à l'intérieur des containers.

Collecte des encombrants 2022

Mardi 22 février - Mardi 3 mai - Lundi 26 septembre - Lundi 19 décembre

Bibliothèque réseau lecture Brame-Benaize

La bibliothèque est ouverte tous les jours aux heures d'ouverture du secrétariat, le prêt est gratuit sur simple inscription du lecteur.

Pacs (Pacte civil de solidarité)

L'enregistrement des pactes civils de solidarité est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Documents disponibles sur le site [service public.fr](http://service.public.fr)

Le notaire enregistre toujours les PACS.

Aides financières pour travaux

La communauté de communes du Haut Limousin en Marche a mandaté SOLiHA Limousin pour se rendre gratuitement à votre domicile et définir avec vous les travaux à envisager et les aides financières qui peuvent vous être accordées.

Les travaux pris en compte sont l'amélioration des performances énergétiques (chauffage, isolation, menuiseries...) et l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Les aides peuvent aller jusqu'à 60 % du montant des travaux. Les travaux doivent être réalisés par un professionnel. SOLiHA 05 55 10 18 78 ou contact.hautevienne@soliha.fr

Poteaux téléphone

Si vous constatez un problème sur le réseau de téléphone fixe (un poteau penché, un fil décroché ou tout autre problème), le signaler à la Mairie en ayant pris soin de relever le numéro sur le poteau, la couleur de l'étiquette (bleue ou jaune), la nature du poteau et le lieu.

Contrôle de l'assainissement non collectif

Depuis le 1er janvier 2019, notre commune est intégrée au SIDEPA pour la compétence SPANC.

Enlèvement des véhicules hors d'usage

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne organise un service d'enlèvement des véhicules hors d'usage, pour la destruction, à destination des particuliers, pour la période 2019-2023.

La remise d'un véhicule hors d'usage est sans frais pour son propriétaire, le service est entièrement pris en charge par le Conseil Départemental. Les véhicules concernés sont les voitures particulières et les camionnettes, quelle que soit leur date d'immatriculation. Sont

exclus de ce dispositif les véhicules de société, caravanes, remorques, véhicules à deux roues, engins agricoles immatriculés ou non.

Le propriétaire d'un véhicule désirant bénéficier du dispositif d'enlèvement devra faire sa demande auprès du secrétariat de la mairie où est entreposé le véhicule. Il remplira une demande d'enlèvement comportant les informations suivantes :

- numéro d'immatriculation du véhicule
- marque, modèle, couleur
- coordonnées du propriétaire
- lieu où est entreposé le véhicule
- carte grise disponible ou perdue (joindre la photocopie de la carte grise ou de la déclaration de perte)

Eclairage public

Lorsqu'un lampadaire ne fonctionne pas merci de le signaler à la Mairie qui transmettra à la société chargée de l'entretien de l'éclairage public.

Trésor Public

Service de Gestion Comptable de Bellac

1 rue Thiers

87300 BELLAC

☎ 05 55 60 93 20

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Gendarmerie Nationale Communauté de Brigades de Magnac-Laval

Accueil du Public : 8h00-12h00 et 14h00-18h00

Sauf dimanches et jours fériés 9h00-12h00 et 15h00-18h00

- A Magnac-Laval, tous les Jours

- A Chateauponsac, tous les mercredis

- A St Sulpice les Feuilles, tous les lundis

Appel d'urgence : 7 jours sur 7, 24h sur 24

Aux Urnes...

Election Présidentielle

Dimanche 10 avril et dimanche 24 avril 2022

Elections législatives

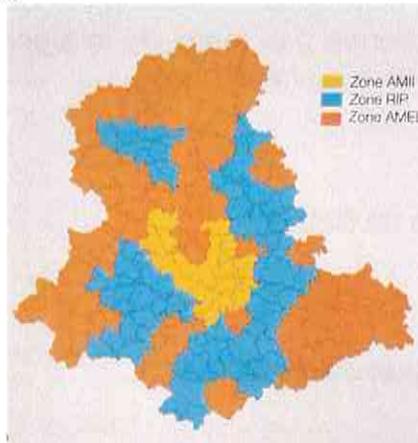
Dimanche 12 juin et dimanche 19 juin 2022



DEPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR NOTRE COMMUNE

La société Orange a signé, en janvier 2020, une convention pour le déploiement de la fibre sur ses fonds propres avec l'Etat, Dorsal et le Département de la Haute-Vienne.

Trois zones de déploiement de la fibre en Haute-Vienne pour couvrir 100 % du département à la fin 2024, zone AMEL (Appel à Manifestations d'Engagements locaux) pour notre commune.



Au cours de l'année 2022 implantation de deux armoires :

- Champagnac qui desservira une très grande partie de la commune
- Le Gât qui desservira « Chantouant » « Le Gât » et une partie de la commune de Cromac

(Saint Sulpice les Feuilles desservira « La Chardière »)

Le déploiement se fera sur les infrastructures existantes (en souterrain dans le Bourg et Le Latier, et en aérien sur les poteaux existants).

Le frein au déploiement de la fibre est l'élagage.

Le responsable de l'élagage est le propriétaire des arbres : obligation de prise en charge de l'élagage par le propriétaire du terrain (article L51-I du CPCE).

Tous les propriétaires dont les arbres touchent les lignes téléphoniques seront contactés afin qu'ils les élaguent.

A la demande de la Mairie, Orange peut procéder à la dépose gracieuse des câbles pouvant être gênants.

Vous pouvez contacter la Mairie après avoir relevé les numéros des poteaux (étiquettes bleues) et fournir vos coordonnées téléphoniques pour être joint pour la prise de rendez-vous par Orange.



département
Haute-Vienne

Canton de Châteauponsac



 **Amandine
Sellès** & **Alain
Jouanny**

La lettre de vos conseillers départementaux

10 décembre 2021

Cela fera bientôt six mois que vous nous avez élus pour vous représenter au sein du Conseil départemental de la Haute-Vienne. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui nous ont soutenus et ont participé à notre campagne électorale et nous espérons, lorsque notre mandat s'achèvera, avoir convaincu ceux qui n'avaient pas voté pour nous.

Regroupant 31 communes, notre canton est le 2^{ème} plus grand en superficie avec ses 917,48 km². Ainsi que nous l'avons promis lors de notre campagne électorale, nous resterons au plus près de ses communes et de ses habitants. Cependant, nous demanderons votre indulgence s'il ne nous est pas toujours possible d'honorer vos invitations, particulièrement nombreuses.

Depuis le début de notre mandat, nous avons déjà participé à plus de 70 commissions à l'Hôtel du Département, séances plénières, réunions de travail, conseils d'administration, assemblées générales associatives, inaugurations, manifestations, événements locaux et permanences.

Vous trouverez ci-après les dates de nos prochaines permanences, elles sont affichées en mairie et font l'objet d'une parution dans la presse locale.

Soyez assurés que nous œuvrons pleinement au maintien des services, à l'animation et au développement de notre beau canton qui a de nombreux atouts pour séduire.

Bien à vous,

Amandine Sellès et Alain Jouanny

**" NOUS
TRAVAILLERONS
AU PLUS PRÈS DES
COMMUNES DU
CANTON ET DE SES
HABITANTS "**

POUR NOUS CONTACTER

Par mail : amandine.sellès@haute-vienne.fr / alain.jouanny@haute-vienne.fr

Par téléphone : 05 44 00 10 27



Amandine Sellès

Membre de la Commission permanente : cette commission est chargée d'appliquer concrètement la politique adoptée lors des séances plénières

du Conseil départemental. Elle se réunit une fois par mois.

Membre de la 4^{ème} commission qui examine tous les dossiers relatifs à l'éducation, la jeunesse, la culture et les sports

Elle siège également en qualité de titulaire :

- au conseil d'administration des collèges de Châteauponsac, du Dorat et de Saint-Sulpice-les Feuilles,
- au comité syndical du Syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés (SYDED),
- au conseil d'administration du centre d'action sociale de Saint-Sulpice les Feuilles pour la gestion de l'EHPA « Résidence du Cèdre »,
- à la commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées de la Haute-Vienne (MDPH).

Elle siège en qualité de représentante du Président du Conseil départemental :

- au Conseil d'administration de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique « Suzanne Léger » - Le Prat - Oradour-Saint-Genest,
- au comité de pilotage chargé de suivre l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 des Etangs du Nord de la Haute-Vienne.



Alain Jouanny

Président de la commission de programmation : commission qui étudie les programmes d'équipement des communes

du département et leurs groupements et attribue les subventions.

Membre de la 1^{ère} commission : affaires générales, patrimoine départemental, personnel, relations internationales.

Membre de la 2^{ème} commission : économie, agriculture, tourisme et numérique.

Membre de la commission de synthèse : commission qui examine les rapports à caractère financier et chargée d'effectuer la synthèse des délibérations des commissions spécialisées.

Il siège en qualité de titulaire :

- au conseil d'administration du SDIS 87 ,
- au comité du Massif central,
- au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE),
- au comité syndical du Syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés (SYDED),
- au conseil d'administration des collèges de Saint-Sulpice-les-Feuilles, de Châteauponsac et du Dorat,
- au conseil d'administration de l'Institut Thérapeutique, Educatif et pédagogique « Suzanne Léger » - Le Prat - Oradour-Saint-Genest,
- au conseil d'administration du CCAS de Châteauponsac pour la gestion de l'EHPA et de l'EHPAD « Résidence l'Age d'Or ».

NOS PERMANENCES POUR L'ANNEE 2022

Pour notre 1er tour de permanences, nous avons fait le choix de passer dans chacune des 31 communes du canton.

Les prochaines permanences se tiendront par secteur (regroupement des communes par 3) et évolueront à tour de rôle dans chacune des 3 communes.

	8h30-10h	10h30-12h	13h30-15h	15h30-17h
3 mars	Villefavard	Droux	La-Croix sur-Gartempe	Thiat
17 mars	Lussac-les-Eglises	Azat-le-Ris	La Bazeuge	
31 mars	Saint-Amand-Magnazeix	Arnac-la-Poste	Saint-Sulpice-les-Feuilles	Mailhac-sur-Benaize
22 septembre	Rancon	Magnac-Laval	Le Dorat	Darnac
20 octobre	Jouac	Dinsac	Verneuil-Moustiers	
17 novembre	Saint-Sornin-Leulac	Saint-Hilaire-la-Trelle	Les Grands Chézeaux	Cromac



Numéros utiles

Monsieur LACHAISE Joël, Maire -----05 87 77 93 71

Monsieur PERICHET Daniel, 1^{er} Adjoint -----05 55 76 78 93
responsable de la salle de BANTARD,

Monsieur COURET François, 2^{ème} Adjoint -----05 55 76 24 60
responsable de la salle du Bourg

Madame LEBOURG Jeannine -----07 78 39 59 48
déléguée au syndicat d'Alimentation en Eau Potable

Monsieur COURET Jean-Luc -----06 30 77 76 28
délégué au syndicat d'Alimentation en Eau Potable

Madame ROTILY Sandrine -----07 62 09 58 22



Association Des Anciens Combattants et Victimes de Guerre



L'association des Anciens Combattants de Saint Georges les Landes vous présente ses meilleurs vœux, en souhaitant que 2022 soit plus agréable que celle que nous venons de quitter.

La situation actuelle est toujours difficile, à cause de la pandémie « COVID », en espérant que ce virus va prendre fin le plus rapidement possible.

Nous n'avons pas pu nous rencontrer le 8 mai mais le 11 novembre nous avons fait une cérémonie, les gerbes ont été déposées comme d'habitude.

Que 2022 vous apporte à toutes et tous, la joie, la sérénité et surtout la santé



Bonne Année

La Présidente, Christiane ROCH.



A. C. C. A.



L'ACCA de St Georges les Landes vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Date à retenir pour 2022

Samedi 13 août : Méchoui

Bilan de la saison de chasse 2021/2022 :

60 cartes délivrées,

7 lâchers de faisans, 1 lâcher de perdreaux

40 bracelets chevreuil.

La chasse est un plaisir et non une compétition, respectons le monde agricole qui nous fournit le territoire de chasse.

Bonne chasse et Bonne Année à tous.

Le Président, Fernand VAUZELADE



Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2022, que cette nouvelle année soit meilleure que la précédente.

Les manifestations prévues, dans le respect des conditions sanitaires :

Samedi 5 mars : Course cycliste sur la Commune Trophée Maxime

Médérel, organisée par M. David PASCAUD ;

Samedi 9 avril : Course UFOLEP et repas dansant

Samedi 18 juin : Feu de St Jean et Soirée Moules-Frites

Espérant vous y accueillir de nouveau, nombreux, dans la joie et la bonne humeur.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année.

Le Président, Michel RIVAUD.



Les Genêts d'Or



Les membres de l'Association « Les Genêts d'Or de Saint Georges les Landes » vous présentent leurs meilleurs vœux.

Depuis de nombreuses années nous convions les personnes de plus de 60 ans à partager la galette des Rois en janvier, puis au repas annuel au printemps.

Ces moments festifs sont attendus avec impatience par chacun.

Malheureusement, depuis plusieurs semaines, l'ensemble du pays est touché par un rebond de l'épidémie de COVID 19. Aussi, dans un souci de protection de la population, nous avons pris la décision d'annuler la galette des Rois.

Quant au repas, suivant l'évolution de l'épidémie, nous pourrions peut-être envisager de le programmer ultérieurement.

Nous souhaitons que l'année 2022 permette à chacun de retrouver de vrais moments de convivialité et de garder une bonne santé.

Bonne et heureuse année à tous.

Le Président, Gilbert SIMONNEAU.



Le Football Club de St Georges

En marge de cette nouvelle année, tous les membres actifs du Football Club de Saint Georges les Landes présentent ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'ensemble des habitants et à leur famille.

L'année 2021 a été difficile pour toute association, quelle qu'elle soit, puisque peu de manifestations n'ont pu avoir lieu. Pour revenir sur notre saison passée, les matchs ont été interrompus prématurément et la vie de notre club s'est de ce fait arrêtée.

En septembre, une nouvelle saison a pu débuter avec la mise en place des règles sanitaires à respecter et faire appliquer. Ainsi, nous avons eu la joie de pouvoir nous retrouver, joueurs et supporter, sur les pelouses des clubs de football, les uns à disputer des matchs, les autres à encourager avec entrain leurs équipes préférées. D'autant plus que cette année fut à nouveau marquée par l'engouement de joueurs pour notre club et nous avons donc pu engager 2 équipes en championnat, D3 et D5.

Notre situation financière va commencer à être problématique devant l'absence de manifestations depuis 2 ans maintenant car ce sont elles qui nous font vivre. Espérons que nous pourrons survivre par la reprise de celles-ci. Nous avons la chance malgré tout d'être encouragé par des dons d'entreprises privées qui nous soutiennent et bien entendu par le soutien de la territorialité, comme chaque année, avec les subventions communales et départementales.

Concernant les dates de nos manifestations, à l'heure actuelle nous ne sommes pas certain de pouvoir à nouveau en organiser une mais si c'est le cas, vous en serez avisés par affichage au sein de la commune.

En attendant, nous vous souhaitons le meilleur. Prenez soin de vous, de vos proches et au plaisir de se croiser sur nos terrains de football.

Le président,
Ludovic AUCHARLES



AVENIR NORD FOOT 87



Cette saison 2021/2022 nous pouvons compter sur 206 licenciés.

Nous disposons de :

- 2 équipes séniors évoluant en 2^{ème} division et 4^{ème} division de district
- 1 équipe sénior en entente avec Bessines/Gartempe (5^{ème} div)
- 1 équipe sénior féminine jouant dans le championnat de district à 8
- 1 équipe U16 - U17 en groupement jeunes avec Bessines/Gartempe évoluant en U17 Départemental Niveau 2
- 1 équipe U14 – U15 en groupement jeunes avec Bessines/Gartempe en U15 Départemental
- 1 équipe U14 en groupement jeunes avec Bessines/Gartempe en championnat U14 ligue
- 1 équipe U12 - U13 en Critérium U13 Départemental niveau 2
- 1 équipe féminine U11 – U13 en championnat Interdistrict à 8
- 1 équipe U10 - U11 en Départemental niveau 3
- 3 équipes U8 – U9
- 2 équipes féminines U6 – U10
- 2 équipes U6 – U7

*Avenir Nord Foot 87 – Siège social : 4, la Grimière 87160 Mailhac-sur-Benaize
Club affilié à la F.F.F. N° 581314 / N° Siret : 812 293 546 00014*

Pour participer à la vie du club, nous ne sommes pas moins de 19 dirigeants et 4 dirigeantes. Nous comptons 4 animateurs diplômés, 5 éducateurs fédéraux, 1 emploi civique et 3 arbitres officiels.

Notre club dispose toujours de reconnaissance comme le **LABEL ECOLE DE FOOT FEMININE** niveau **Bronze** par la **Fédération Française de Football**.

Durant toute l'année, nos différentes équipes s'entraînent et utilisent les différentes structures sportives mises à disposition par les communes (Arnac la Poste, Jouac, St Hilaire la Treille, St Sornin le Leulac et St Sulpices les Feuilles). Les week-ends, le club dispute des compétitions au sein du département ou de la région. Il organise aussi plusieurs manifestations comme des lotos, repas et tournois.

Au vue de la crise sanitaire que nous traversons, notre vie sportive a bien repris sous couvert de procédures sanitaires strictes, malheureusement du point de vue extra-sportif ce n'est pas le cas. De nombreuses manifestations ont dû être annulées engendrant des pertes financières importantes. Cette situation inédite met en difficulté la bonne gestion du club qui peut compter cependant sur un soutien indéfectible de ses principaux partenaires publics et privés.

Nous tenons à remercier pour leur aide et leur soutien les communes de St Sulpice les Feuilles, Arnac la Poste, St Hilaire la Treille et Jouac, merci également aux artisans, commerçants et nos différents sponsors qui nous soutiennent par différents moyens.

En cette fin d'année 2021, Avenir Nord Foot 87 tiens à remercier aussi tous ces éducateurs, éducatrices, dirigeants et dirigeantes bénévoles ainsi que tous les joueurs et joueuses (jeunes et adultes) qui sont présents tout au long de l'année, qui animent nos différentes communes et entretiennent l'esprit du club.

Nous présentons à toutes et à tous nos meilleurs voeux pour cette année 2022.

Sportivement,

les co-présidents

Stéphane PINARDON

Fabrice PATURAUD

Retrouvez-nous sur Facebook : Avenir-Nord-Foot87

DATES DE NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS :

LOTO : Dimanche 26 décembre 2021 à St Sulpice les Feuilles

REPAS MOULES/FRITES : Samedi 12 Février 2022 à Arnac la Poste

TOURNOI U11/U13 : Jeudi 19 Mai 2022 à Arnac la Poste

ASSEMBLEE GENERALE : Vendredi 27 Mai 2022 à Saint Hilaire la Treille

FETE DU CLUB ET REPAS : Samedi 25 Juin 2022 à St Sulpice les Feuilles

LOTO: Dimanche 24 Juillet 2022 à St Sulpice les Feuilles



*Avenir Nord Foot 87 – Siège social : 4, la Grimière 87160 Mailhac-sur-Benaize
Club affilié à la F.F.F. N° 581314 / N° Siret : 812 293 546 00014*

L'ADIL 87 :

Un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, aux relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service depuis plus de 30 ans. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congé du locataire et du propriétaire, diagnostics obligatoires...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, crédits d'impôts...
- **Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile les personnes âgées ou handicapées** : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, crédit d'impôt, certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...



05 55 10 89 89

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

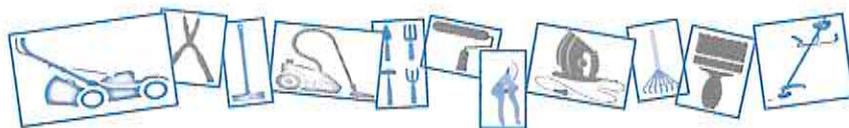
Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

DES PERMANENCES ONT LIEU PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

A.S.S.A.T



Pour répondre aux besoins réguliers ou ponctuels des particuliers, des collectivités et des entreprises, l'ASSAT propose ses services de mise à disposition de personnel sur la commune pour :

- ❖ Ménage, Repassage, Aide aux courses, Aide à la cuisine ...
- ❖ Entretien Espaces verts (tonte, Jardinage, Bêchage, Débroussaillage...)
- ❖ Soins aux animaux
- ❖ Petits travaux de Bricolage
- ❖ Manœuvre Bâtiment, Manutentionnaire
- ❖ Nettoyage de locaux

L'EI de la Gartempe quant à elle, propose ses interventions avec matériel ainsi qu'un devis gratuit concernant :

- ❖ Entretien Espaces verts (tonte, débroussaillage, taille de haies, taille d'arbres ...)
- ❖ Petits travaux de Bricolage
- ❖ Petits travaux de Maçonnerie
- ❖ Pose de clôture
- ❖ Nettoyage Haute Pression
- ❖ Déménagement, Débarras

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations

au 05 55 76 13 40 ou au 07 78 05 13 06

assat87@orange.fr

Permanences : Du lundi au vendredi de 09h à 12h et 13h30 à 17h30

ACMD



Aide Collective pour le Maintien à Domicile

Notre association en 2015, avec la modification territoriale et la disparition des cantons a dû changer de nom. L'Association Cantonale de Maintien à Domicile devient Aide Collective pour le Maintien à Domicile.

Notre en-tête volontairement, reste le même.

Dans les faits, il n'y a aucun changement, l'association est toujours liée aux communes signataires lors de sa création, elle intervient donc sur le même territoire géographique.

L'ACMD s'adresse aux personnes âgées et ou handicapées dans le but de les aider dans la vie quotidienne.

L'ACMD agit en qualité de **mandataire**, c'est à dire qu'elle peut sélectionner et proposer du personnel intervenant à votre domicile dont vous devenez **l'employeur**. Notre service, gère les formalités administratives liées à cet emploi.

Le personnel peut réaliser différentes tâches de la vie courante, par exemple :

- Effectuer des courses
- Préparer, réaliser et aider à prendre les repas
- Entretien du logement, le linge
- Aider au lever, au coucher, à la toilette (non médicalisée), à l'habillement, aux déplacements
- Effectuer des gardes jour et nuit sept jours sur sept.

Notre service mandataire d'aide au maintien à domicile s'engage à :

- Proposer un personnel adapté à votre situation
- Déterminer avec vous les missions et tâches de votre employé, afin de répondre à vos attentes et vos besoins
- Organiser avec vous la mise en place et le suivi des interventions

Pour tous les renseignements et la mise en place de ces services, vous pouvez prendre contact avec **Laura BOUYAT** du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h00**. Tel : **05 55 76 79 49**



L'adresse a changé : le bureau se trouve sur la gauche de la Maison des Loisirs, Avenue de l'Avenir à Sulpice Les Feuilles.

Bonne année 2022.

Le Président : Yannick VITTU

Renouvellement du Bureau en date du 06 Septembre 2021

Président :	Mr VITTU Yannick
Vice-Président :	Mr DRIEUX Jean-Pierre
Secrétaire :	Mme BONNET Madeleine
Secrétaire Adjoint :	Mme POUJAUD Brigitte
Trésorière :	Mme MICHAUD Marie-Thérèse
Trésorière Adjointe :	Mme DESBOURDELLES Jacqueline
3 membres :	Mme LAVERGNE Claudine, Mme SERBIER WEBER Florence, Mme GABILLET Valérie



**ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE**
de la HAUTE-VIENNE

Section FNATH de
LUSSAC LES ÉGLISES – ST SULPICE LES FEUILLES
Chez Madame Yolande NIBAUDEAU
Présidente
La Vilatte
87360 LUSSAC LES ÉGLISES

**La FNATH 87
une association qui reçoit, écoute, conseille,
accompagne et défend ses adhérents**

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaborateurs juristes **reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent** les adhérents et **entreprennent** avec eux les **démarches** nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique depuis 2005, fête ses 100 ans cette année.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

3 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à contacter :

- **Les bénévoles de la section FNATH 87 à LUSSAC LES EGLISES – ST SULPICE LES FEUILLES**
Yolande NIBAUDEAU, présidente de la section, au 05 55 68 22 84
Martine FERRANT, trésorière de la section au 05 55 76 70 82

- **Le groupement départemental FNATH 87**
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h :
6 Avenue du Président Sadi Carnot - 87350 PANAZOL
05 55 34 48 97
fnath.87@orange.fr
www.fnath87.org



4 antennes - 22 points d'accueil sur tout le département (Hors agglomération de limoges)
Une équipe de 28 professionnels et des services gratuits

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE pour les 16-25 ans

**Vous avez moins de 26 ans ! Un accompagnement global et personnalisé
Un conseiller référent pour toutes vos démarches**

- ⇒ **EMPLOI** : Techniques de recherche d'emploi ; rencontres entreprises et employeurs ; offres d'emploi et offres en alternance, parrainage, garantie jeunes ...
- ⇒ **ORIENTATION** : découverte de secteurs et métiers, immersions en entreprises et visites d'entreprises...
- ⇒ **FORMATION** : droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements ...
- ⇒ **VIE QUOTIDIENNE** : permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières ; démarches liées au logement ; accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture ...

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales. Sa forme ?
Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant sous conditions de ressources, la Garantie Jeune et une allocation mensuelle.



Permanence de La Mission Locale Rurale ...Proche de chez vous

**Permanence à la Mairie de Saint Sulpice les Feuilles,
Le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi après-midi**

Pour convenir d'un rendez-vous... **N'hésitez pas à nous contacter au ☎ 05.55.68.87.54**

**Entreprises, collectivités : la Mission Locale Rurale, votre allié recrutement !
Une équipe pour répondre au mieux à vos besoins**

- Un **Relais Emploi** et des conseillers référents seront vos interlocuteurs privilégiés.
- 2 conseillères dédiées à la **relation entreprises**.
- Une **référente Handicap** et une **référente Alternance / Apprentissage**
- 1 conseillère dédiée à la **Formation Professionnelle**.

⇒ **Favoriser la rencontre des Jeunes et des Entreprises ou structures**

Visites d'entreprises, promotion et valorisation de votre secteur et de vos métiers, immersions de jeunes en entreprises, recrutement et formation des jeunes, organisation de forums, job dating, parrainage...

⇒ **Un appui au recrutement**

Identifier et analyser vos profils de postes.

Diffuser votre offre et présélectionner des candidatures et/ou proposer des candidats.

Informez sur les différents contrats de travail et les mesures : Alternance, aides à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des TH...

Rechercher une formation adaptée au jeune et à votre structure.

Un suivi renforcé pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

MAXIMUM

Les Masgrimauds

87160 MAILHAC SUR BENAIZE

Tél. : 05 55 76 22 78

Fax : 05 55 76 42 92

Mail : maximum87@orange.fr

LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date**.

Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 3 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.

A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévus avec le particulier.

Lucas
26 ans



Contre l'indifférence
accomplissez une mission
de sécurité publique...

Véronique
40 ans



Trouve ta voie,
une nouvelle raison d'être,
deviens sapeur-pompier...

Jean-Marc
45 ans



Sapeur-pompier...
plus qu'une mission,
une raison de vie
au service des autres...

Le centre de secours de Saint-Sulpice-les-Feuilles RECRUTE

REJOIGNEZ-NOUS !

JOIN US!

N'hésitez pas à **CONTACTER**
le chef de centre ou son adjoint :
Lieutenant Dany PIGNAT : 06.42.11.21.37
Adjudant chef Jérôme MAZERAS : 06.74.11.19.75

Sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne

www.sdis87.fr





Le coin de notre « facteur poète »



VOUS, LES JEUNES



*Vous, jeunes gens du monde entier
L'Avenir qui vous appartient
Sera ce que vous en ferez
Et cela, vous le savez bien.*

*De vos anciens aux cheveux blancs
Respectez toujours la mémoire
Ils ont cru faire leur temps
Plaçant sur vous tous leurs espoirs.*

*Que seront donc les jours prochains ?
Nul encore ne peut le dire.
vous en serez tous les témoins
Vous, les hommes de l'Avenir*

*De vos aïeux aux cœurs sublimes
Vous êtes les fiers héritiers.
Ne trébuchez pas dans l'abîme
Et respectez le monde entier.*

*Vous savez bien que sur la Terre
Chacun veut vivre librement
Et puisque nous sommes tous « frères »
Pourquoi vouloir faire autrement ?*

*Si les vieux sont encore ici
Vous êtes tous les remplaçants.
Construisez une autre vie
Vous êtes plus des ignorants.*

*D'autres hommes viendront plus tard
Vous remplacez à votre tour.
Si vous comptez sur le hasard
Vous n'avez rien compris du tout.*

Henri « Julot » MONJOVIS



LE FACTEUR



*Par tous les temps, chaque facteur
Commence à l'heure sa journée.
Sous le grand froid ou la chaleur
Il faut qu'il fasse sa tournée.*

*Espérant sa lettre d'amour
Brigitte guette son passage.
Du garçon qui lui fait la cour
Va-t-il lui remettre un message ?*

*Il s'approche de sa maison.
Elle sent son cœur qui tremblote.
Son être est pris d'un doux frisson :
Oui, c'est bien « elle » qu'il apporte*

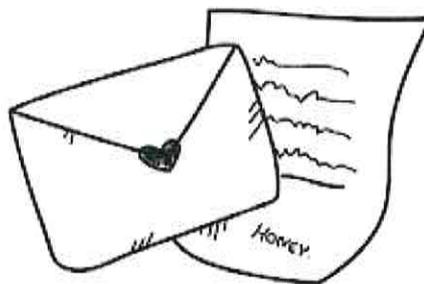
*Lettre d'amour, pleine d'espoirs
Aussi douce qu'une caresse.
Plus rien n'existe quand les soirs
S'amuse la belle Jeunesse.*

*Qu'il soit de ville ou de hameau
EROS en fait l'Homme Suprême.
Tout apparaît encore plus beau
quand fleurissent ces mots : je t'aime.*

*Papa NOEL et ses joujoux
Donne du rêve à notre enfance
Mais lui, porteur de billets doux
Nous charme dès l'adolescence.*

*Merci ! merci ! brave facteur.
Des âmes tu combles l'envie.
Tu leur procures du Bonheur
Et cela compte dans la Vie.*

Henri « Julot » MONJOVIS (1923-1996)





La vie de notre commune,

il y a 50 ans, 1972 ...

Le Conseil Municipal est formé de 11 membres élus le 14 mars 1971 : MM. GORGEON Marcel (Maire), PATURAUD Marcel (1^{er} adjoint), POUGET Jean-Claude, FADERNE Maurice, PITHON Didier, RIVAUD Robert, HERAULT Jean, PATURAUD Roger, BERNARD Marcel, BERNARD Jean et MONJOVIS Henri.

↳ **Séance ordinaire du 20 février 1972 à 10 heures :**

Absent : BERNARD Marcel

Secrétaire de séance : PITHON Didier

- **Prix du repas à la cantine scolaire :** Le prix du repas n'a pas été relevé depuis le 1^{er} mars 1966, le Conseil Municipal décide de porter le prix à 1.50 F, avec effet au 1^{er} janvier 1972
- **Polices d'assurance :** Toutes les assurances concernant les biens (incendie, dégât des eaux, vol, bris de glaces) seront souscrites auprès de la SAMDA et l'assurance responsabilité générale sera souscrite auprès de la société « Le Secours ».

↳ **Séance ordinaire du 2 juillet 1972 à 10 heures :**

Absents : BERNARD Marcel, MONJOVIS Henri

Secrétaire de séance : PITHON Didier

- **Syndicat intercommunal de cylindrage :** Adoption des nouveaux statuts.
- **Création d'une Commission spécialisée pour le développement économique de l'Arrondissement de Bellac :** Approuvée sans réserve, contribution de 0.20 F x 407 habitants = 81.40 F
- **Adduction d'eau :** A plusieurs reprises il a été demandé la réalisation d'une seconde tranche d'adduction d'eau à partir des sources de Bantard. Lors de la réalisation de l'adduction d'eau de la Commune de Cromac, il a été découvert que le débit enregistré pouvait être suffisant pour alimenter la Commune de Saint Georges les Landes. Cette solution, si elle est réalisable, serait moins onéreuse. Le Conseil demande l'aide de l'Etat et du Département pour l'étude rapide de cette solution et sa mise en place immédiate, si elle peut être envisagée.
- **Protestation contre les dépenses des CEG et des CES :** Le Conseil Municipal proteste énergiquement contre le transfert de plus en plus accentué, des charges de l'Etat envers les collectivités locales. Demande avec insistance la prise en charge totale par la Nation des frais ayant attrait à l'Education Nationale, ceci conformément au principe de la gratuité de l'enseignement inscrit dans la Constitution.

↳ **Séance ordinaire du 11 novembre 1972 à 10 heures :**

Absents : BERNARD Marcel, FADERNE Maurice

Secrétaire de séance : PITHON Didier

- **Assainissement du Bourg** : Suite à l'emploi généralisé de l'eau courante et du mauvais état des caniveaux empierrés longeant les CD2 et CD6A dans la traversée du Bourg, il devient urgent de prévoir la construction de bordures de trottoirs avec demi-caniveaux. L'étude sera confiée au service des Ponts et Chaussées et une demande de subvention sera faite auprès du Département.
- **Renforcement du réseau d'électricité** : Dans certains villages de la Commune les habitants se plaignent de la mauvaise qualité du courant électrique (plusieurs déclarent que dès la tombée de la nuit l'image donnée par leur poste de télévision devient floue ; un artisan signale qu'une machine qu'il vient d'acquérir ne peut fonctionner). Le Conseil demande avec insistance que le réseau de distribution électrique soit renforcé dans les plus brefs délais.
- **Adduction d'eau** : De nombreuses réclamations sont faites chaque jour au sujet de l'adduction d'eau promise depuis plusieurs années et les habitants sont de plus en plus mécontents de voir cette réalisation constamment retardée. Le Conseil Municipal demande avec insistance que les promesses faites soient tenues et que les travaux soient inscrits au programme de 1973

↳ **Séance ordinaire du 11 novembre 1972 à 10 heures :**

Absents : BERNARD Marcel, FADERNE Maurice

Secrétaire de séance : PITHON Didier

- **Biens de sections** : Demandes d'acquisition de terrains sections des Tribardières et de Bantard. Accord du Conseil Municipal, les décisions définitives seront prises par les Commissions Syndicales élues et demande à M. le Sous-Préfet de fixer les élections de ces commissions au dimanche 18 février 1973 de 10h à 12h.
- **Indemnité de gestion du Receveur Municipal** : 73 € à dater du 1^{er} janvier 1971

La plus belle manière de tenir parole, c'est de garder le silence.

L'Élegance, c'est quand l'intérieur est aussi beau que l'extérieur...

Lorsqu'une personne te dit qu'une chose est impossible à faire, rappelle-toi qu'elle parle de ses limites et non des tiennes.

Laisse parler les gens qui disent du mal de toi. Ils n'ont rien de bon à raconter sur eux

Sans vouloir me vanter, je me lavais les mains avant que ce soit tendance.

Moi c'est mon silence qui est dangereux, si je vous dis plus rien ou que je réagis plus comme d'habitude c'est que vous m'avez déjà perdu.

La fameuse "vague de froid" dont parlent les journalistes, c'est ce que jusqu'à récemment on appelait "l'hiver" ?

Celui qui pense qu'un PROFESSIONNEL coûte cher n'a aucune idée de ce qu'un incompetent peut lui coûter
A méditer...

Meilleur souvenir d'enfance... S'endormir sur le canapé et se réveiller dans son lit. La téléportation me manque. Cela ne m'arrive plus.

On est tous bons ou mauvais... ça dépend juste de qui raconte l'histoire.

On a tous déjà crié "NON NON NOOON" à un objet pour ne pas qu'il tombe, genre il va nous écouter..

Je comprends mieux aujourd'hui l'expression apprise durant mon enfance :
" Tu pourras sortir lorsque tu seras majeur et vacciné "
En effet, majeur ne suffit pas !

MON COIFFEUR DE 1M97, 115 KILOS DE MUSCLES IL M'A RATÉ COMME JAMAIS, J'AI RIEN DIT, ÇA DOIT ÊTRE LA FAUTE À MON CRÂNE
JE PENSE

Le téléphone portable, ce truc qui te rapproche de ceux qui sont loin, mais qui t'absente de ceux qui sont juste à côté de toi...

Il y a les gens qui ne font que passer, il y a les gens qui comptent, il y a les gens qui restent... L'idéal, c'est quand les gens qui comptent... restent.

SOYEZ VOUS-MÊME,
PARCE QU'UN ORIGINAL
EST TOUJOURS MIEUX
QU'UNE COPIE

C'est fou de voir comment les gens sont jugés quand ils sont vrais, et comment les gens sont aimés quand ils sont faux.

Dates	Evénements	Lieux
Mardi 22 février	Collecte des encombrants	
Samedi 5 mars	Course cycliste 1 ^{ère} étape « Trophée Maxime Médérel »	Départ et arrivée à la Mairie
Samedi 9 avril *	Course UFOLEP et repas dansant	Bantard
Dimanche 10 avril	Election Présidentielle 1 ^{er} tour	Mairie
Dimanche 24 avril	Election Présidentielle 2 nd tour	Mairie
Mardi 03 mai	Collecte des encombrants	
Dimanche 8 mai	Commémoration armistice 1945 à 11h30	Mairie
Dimanche 12 juin	Elections Législatives 1 ^{er} tour	Mairie
Samedi 18 juin *	Soirée Moules-Frites et Feu de St Jean Comité des Fêtes	Salle de Bantard
Dimanche 19 juin	Elections Législatives 2 nd tour	Mairie
Samedi 13 août *	Méchoui ACCA de St Georges les Landes	Salle de Bantard
Lundi 26 septembre	Collecte des encombrants	
Vendredi 11 novembre	Commémoration armistice 1918 à 11h30	Mairie
Lundi 19 décembre	Collecte des encombrants	

* Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire

TROPHEE Maxime MEDEREL 2022

05/03	ST-GEORGES-LES-LANDES
20/03	ARNAC-LA-POSTE
16/04	ST-LÉGER-MAGNAZEIX
26/05	CROMAC
11/06	LUSSAC-LES-ÉGLISES
23/07	DOMPIERRE-LES-ÉGLISES
06/08	ST-HILAIRE-LA-TREILLE
20/08	ST-MARTIN-LE-MAULT
04/09	ST-SULPICE-LES-FEUILLES

9 DU 5 MARS AU 4 SEPT
MANCHES

HORAIRES
MINIMES : 12h30
CADETS : 13h00
1^{ère} / 2^{ème} CAT. : 15h00
3^{ème} / 4^{ème} CAT. : 15h30